



En Creuse... naturellement

RIVIÈRES ■ Les microcentrales hydroélectriques sont-elles écologiquement vertueuses ? Le sujet fait débat

Ces nouveaux meuniers qui font du jus

Produire son électricité grâce à la force de l'eau... Ça fait rêver. Comme le poisson face au barrage, le porteur de projet doit être musclé. Il lui faut franchir les obstacles administratifs, puis braver les réticences des pêcheurs et naturalistes... Or la rentabilité n'est pas assurée.

Julien Rapegno
julien.rapegno@centrefrance.com

Qui ne se laisserait pas émouvoir par une vieille bâtisse de pierre posée au bord d'une rivière et flanquée d'une roue à aube restaurée ? Leurs propriétaires suscitent l'envie ou l'admiration pour l'œuvre pa-



MARSAC. Cette microcentrale hydroélectrique a été installée sur l'Ardour, en lieu et place d'un ancien moulin. L'installation n'a guère de charme, mais s'affiche « écologiquement correcte ». PHOTO MICHÈLE DELPY

niel Farges, président du syndicat, ne voit que des avantages à la « houille blanche » produite par des particuliers : « C'est une énergie renouvelable, non polluante. Et l'électricité produite est consommée sur place, il n'y a pas de pertes en ligne ».

Faut-il araser les anciens barrages ?

Les pêcheurs, les associations environnementales trouvent généralement bien moins vertueuse cette appropriation du débit des rivières à des fins spéculatives.

L'antique « domestication » des cours d'eau a laissé un héritage de dizaine de milliers de barrages. Un grand nombre d'entre eux n'est pas entretenu et l'arasement est préconisé. « Sur les rivières classées comme ayant une bonne qualité écologique, des barrages sont implantés depuis la nuit des temps. Ils n'ont donc rien à voir avec la qualité de l'eau », plaide Daniel Farges. Les nouveaux meuniers refusent d'être les boucs émissaires de tous les maux des eaux douces. ■

EN CHIFFRES

1.750

microcentrales en France revendent à EDF. Auxquelles il faut ajouter 2.500 pico-centrales, destinées à une consommation individuelle.

60.000

barrages pourraient être équipés.

trimoniales accomplies : les moulins incarnent une forme d'accomplissement ultime du rêve bucolique.

Des droits datant de l'Ancien Régime

Mais la confrérie des nouveaux meuniers s'est scindée en deux canaux : les amoureux du patrimoine et les « microcentraliens ». Ces derniers révent généralement moins de roues à aubes que de tur-

bines. Être autonome énergiquement : un autre fantasme. Pour peu que le site se prête à un investissement plus important, on peut assurer ses vieux jours en devenant producteur et revendeur d'électricité : « Le tarif d'achat par EDF reste moins intéressant que pour l'énergie solaire », tempère l'un de ces néomeuniers.

Avant de remettre en marche un moulin désaf-

fecté, il faut bien sûr les obtenir une autorisation administrative. Qui n'est accordée, sur les rivières classées pour leur valeur écologique, que si l'on peut présenter un droit d'eau, dit fondé en titre... antérieur à 1789 !

Récemment, Bénévent-l'Abbaye a accueilli une réunion du conseil d'administration du Syndicat de défense des moulins et cours d'eau. Ce lobby an-

nonce 700 adhérents en France. Logiquement, le « château d'eau » qu'est le Massif Central en héberge un grand nombre. Clairement, les microcentraliens trouvent qu'on leur met des bâtons dans les roues. Ils se sentent menacés par la loi sur l'eau et ses articles sur la continuité écologique des cours d'eau (qui concerne la migration des poissons et la circulation des sédiments). Da-

A Marsac, Éric Blanc a construit lui-même sa microcentrale



TURBINE. Éric Blanc présente son installation. M. DELPY

« J'ai cherché pendant plusieurs années et je suis tombé sur ce Grand-moulin de Marsac, en ruine, mais qui avait un droit d'eau fondé en titre, datant de 1614 », explique Éric Blanc.

Ce professeur d'usinage du lycée Favard a racheté le site à une vieille famille de Marsac et a mis ses proches à contribution pour réaliser son rêve : « Je voulais faire quelque chose pour la planète », assure ce solide quadra originaire d'Ariège, qui relativise le caractère spéculatif d'un investissement, « qui s'amortira sur quinze ans ». « Les bâtiments étaient en ruine, nous avons déblayé, sorti 20

tonnes d'acier. Les gravats ont été recyclés dans le remblai du canal », explique Éric Blanc, qui a également installé lui-même la turbine allemande dernier cri. Il gère sa centrale à distance, grâce à la télé-surveillance.

L'un des problèmes du site, c'est l'abondance des feuilles, qui sont évacuées par une grille mobile. Éric Blanc assure que son barrage au fil de l'eau n'a qu'un faible impact écologique : « Dès qu'il y a un souci, ça s'arrête ». Il doit 100 litres par seconde de débit réservé à l'Ardour. Sa microcentrale est censée se mettre en vacances durant l'étiage. ■

Creuse : 60 projets hydroélectriques pour une rentabilité aléatoire

« Nous devons répondre à deux exigences, qui peuvent apparaître contradictoires. En premier lieu la loi sur l'eau de 2006, qui découle de la directive européenne cadre de 2000 et qui vise à retrouver un bon état écologique des cours d'eau en 2015. Mais une autre de nos missions, c'est d'encourager le développement des énergies renouvelables et donc de l'hydroélectricité », résume Roger Ostermayer, chef du service environnement à la Direction départementale des territoires de la Creuse.

Les services de l'État ne sont pas censés faire obstruction à tous les projets de microcentrales. Leurs objectifs de restauration du milieu sont fixés à l'échelle de masses d'eau (des unités géographiques : il y a 144 masses d'eau élémentaires en Creuse).

L'exemple d'une action collective sur la Petite Creuse

La police de l'eau surveille les atteintes physico-chimiques (pollution) aux cours d'eau, ainsi que les atteintes morphologiques, c'est-à-dire les obstacles à la circulation des poissons ou des sédiments. La DDT et l'Onema



GARTEMPE. Aujourd'hui, les grands migrateurs peuvent remonter la Gartempe PHOTO S. LEFÈVRE

(Office national de l'eau et des milieux aquatiques) ont des moyens notablement insuffisants pour assurer ces contrôles. Les cours d'eau sont classés en fonction de leur intérêt écologique. En Creuse, toutes les rivières ne sont pas intéressantes.

Sylvie Desrier, qui est en charge des milieux aquatiques à la DDT, dénombre « une quinzaine de microcentrales et une dizaine de pico-centrales, destinées à

une consommation individuelle, dans le département. Il y a une soixantaine de projets en instruction, mais beaucoup n'aboutiront pas. La principale raison est économique : en Creuse, la production espérée ne justifie pas forcément de tels investissements ».

L'État donne les autorisations d'exploiter mais contrôle aussi les installations défectueuses. Les mises en conformité des

barrages sont lourdes : une passe à poissons d'une hauteur d'un mètre peut coûter 10.000 euros. Sylvie Desrier cite en exemple l'opération collective menée récemment sur la Petite Creuse où 46 seuils privés et cinq sites EDF ont été remis aux normes : « Les propriétaires privés ont été aidés ». Ce chantier de grande ampleur peut servir de modèle pour d'autres cours d'eau creusois. ■